

Un AMI qui ne nous veut pas grand bien !

Dans le secret des couloirs de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques), qui regroupe vingt-neuf pays dont les plus riches de la planète, les experts préparent les nouveaux horizons du libéralisme. L'AMI, Accord multilatéral sur l'investissement, actuellement en cours de négociation et que la France s'apprêterait à signer est le dernier outil que souhaitent se donner les entreprises transnationales et les grands établissements financiers. En cours d'élaboration depuis 1995, les officiels américains n'ont jusqu'à son existence. C'est grâce à la vigilance de divers mouvements de consommateurs et de citoyens, relayés en France par une initiative du *Monde diplomatique* (1), que cet accord est aujourd'hui connu. Quant aux élus de la République, alors que l'OCDE a son siège à Paris, ils semblent particulièrement désinformés !

Les syndicats comme les partis politiques commencent à peine à se mobiliser contre cet accord. Pourtant, il nous semble important que cette information soit connue et diffusée le plus largement possible. Informés sur les dangers qui nous guettent, nous pourrions agir pour dénoncer cet accord et le secret qui l'entoure.

De quoi s'agit-il ?

Comme son nom l'indique il s'agit d'un traité particulier qui vise à fixer des règles internationales dans le domaine de l'investissement.

L'AMI est un traité international comme d'autres : Organisation mondiale du commerce (OMC) ou Accord de libre-échange nord-américain

(ALENA). Mais, à la différence des accords habituels qui répartissent droits et devoirs entre chacune des parties, il prévoit des droits uniquement pour les entreprises et les investisseurs internationaux et des obligations exclusivement pour les gouvernements.

Échelon supplémentaire dans la déréglementation qui caractérise le libéralisme, cet accord envisage ni plus ni moins la possibilité d'investir dans n'importe quel pays signataire sans aucune restriction possible. Bien plus, il envisage des clauses d'indemnisation des investisseurs au cas où les décisions d'un État viendraient restreindre le profit qu'ils comptaient tirer de leurs investissements. Ceci quelles qu'en soient les raisons : environnement, droit du travail, protection des consommateurs, etc.

Il implique même la responsabilité des gouvernants au cas où des troubles de l'ordre public viendraient perturber la rentabilité des investissements effectués.

On voit d'ici comment ces clauses peuvent peser très fortement sur les politiques des différents gouvernements.

De plus, les gouvernements ne pourraient plus accorder de facilités à telle ou telle catégorie ou, a contrario, ne pourraient plus limiter le développement de nouvelles industries sous prétexte que d'autres en auraient eu le droit. De même, imposer de nouvelles normes de production pourrait devenir impossible.

Le plus aberrant, c'est que les entreprises tout comme les investisseurs

privés auraient le droit de poursuivre un État si, à leur avis, une décision de ce dernier leur avait fait subir une perte de profit. Plus fort encore, ils auraient la possibilité d'effectuer ces démarches devant le tribunal de leur choix, y compris un tribunal commercial international. On peut légitimement douter de l'impartialité d'une telle juridiction.

Face à cet incroyable projet, l'attitude de nos responsables est pour le moins déroutante puisque le gouvernement déclarait il y a peu que « les règles de l'AMI contribueront à assurer la solidité du cadre juridique des échanges ».

Le voile se lève malgré tout sur les conditions de ce projet d'accord et les médias s'y intéressent un peu plus. Malheureusement, c'est pour nous confirmer que le gouvernement français « n'est pas hostile, dans son principe, à la libéralisation des investissements (2) ». Ceci explique pourquoi le seul angle sous lequel le gouvernement français lutte contre cet accord, c'est celui de la culture. Sans doute ne lui semble-t-il pas si mauvais sur le reste !

Par chance, la relative publicité qui est faite au projet va freiner la négociation de compromis discrets. Espérons qu'il n'est pas trop tard pour faire échec à ce projet. Seule la publicité, la vigilance et la mobilisation de tous pourront nous en donner les moyens.

J.-M. Fouquier

(1) www.monde-diplomatique.fr/md/dossiers/ami

(2) Communiqué de Matignon cité dans *Le Monde diplomatique*, 17 février 1998.